



# RAIL MINIATURE MOSAN

Société Royale asbl

## 20° Bourse de Modélisme Ferroviaire

le Dimanche 1 juin 2025, de 9h à 13h

Organisation : Rail Miniature Mosan Société Royale asbl

**Lieu : Ecole Communale du Moulin à Vent**

**Adresse : Rue Charles Bouvier, 1 - 5004 Bouge Belgique**

### Bulletin d'Inscription

Je soussigné

Nom .....

Prénom .....

Rue .....

N° .....

Code Postal .....

Localité .....

Pays .....

Tel .....

E-mail .....

Désire réserver ..... mètre(s) de table(s) (de 73cm de large)

Soit un total de ..... X 8 €/m = .....€

Somme que je verse sur le compte BE26 0016 1113 4129 du "Rail Miniature Mosan asbl"

**J'ai pris connaissance du règlement de la bourse joint à la présente.**

### date et signature

La réservation n'étant confirmé qu' après réception de votre paiement, il est de votre intérêt de verser le montant sur le compte du RMM le plus rapidement possible.

**Pour plus d'infos**

**& l'envoi de votre formulaire d'inscription.**

Secrétaire : Philippe Colyn

GSM : 0495/ 18 66 50 [secretaire@club-rmm.be](mailto:secretaire@club-rmm.be)

# **Règlement de la Bourse**

- 1) La réservation n'est enregistrée qu'après réception du paiement.
- 3) Le prix de la location des tables est de 8€ (huit euros) par mètre courant de table de 73cm de large.
- 4) La bourse est réservée exclusivement à la vente ou l'échange d'objets à caractère ferroviaire ou au modélisme ferroviaire.
- 5) Deux personnes par réservation sont admises.
- 6) Le prix d'entrée du public est fixé à 4€ (quatre euros) et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.
- 7) La bourse se veut libre et apolitique, aucun objet ou signe dans ce sens ne sera proposé à la vente ou affiché. Seuls les annonces de bourses et d'expositions ferroviaires futures seront acceptées.
- 8) Les locaux seront accessibles dès 07h00'.
- 9) L'installation doit être terminée pour 08h 45', pour l'ouverture au public à 9h.
- 10) Le démontage ne sera admis qu'après 13h00, heure de la fermeture au public, sauf injonction de l'organisateur.
- 11) Le respect des règles de bonne conduite est d'application dans l'enceinte des locaux.
- 12) Le respect du matériel et des locaux mis à notre disposition est de mise, tout dommage sera à charge du ou des auteurs responsables.
- 13) Les exposants emportent leurs déchets.
- 14) L'organisateur se réserve le droit de la disposition des emplacements dans les différentes salles.
- 15) Il est strictement défendu de fumer dans les locaux.
- 16) L'organisateur ne garantit pas un nombre minimum de visiteurs et ce jusqu'à la fin de la bourse.
- 17) Si le boursier ne se présente pas ou n'annonce pas son retard, à l'ouverture ses tables pourront être relouées à des tiers. Aucun remboursement ne sera octroyé.
- 18) Une tenue correcte est exigée par respect pour le public et l'organisateur.
- 19) Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par le refus d'accès à notre prochaine bourse.